



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES PARIS-NORMANDIE

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE DESTINÉE À DÉCLARER D'UTILITÉ PUBLIQUE L'AMÉNAGEMENT DU DEMI-DIFFUSEUR NUMÉRO 29 LA HAIE TONDUE SUR LES COMMUNES DE BEAUMONT-EN-AUGE (14 055) ET DRUBEC (14 230) PORTÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'AUTOROUTE PARIS-NORMANDIE, ET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE D'AUGE, ET EXPROPRIATION DE PARCELLES .

Par arrêté du 16 octobre 2023, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du demi-diffuseur numéro 29 la Haie Tondue sur les communes de BEAUMONT-EN-AUGE (14 055) et de DRUBEC (14 230) ainsi que de l'expropriation de parcelles.

Le projet consiste à réaliser deux nouvelles bretelles autoroutières orientées vers Caen, un nouveau giratoire au sud de l'autoroute A13, la reprise de la bretelle d'accès vers Paris et le rétablissement de la route départementale (RD) 16 au sud de l'autoroute A13.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné le 03 octobre 2023, en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à cette enquête publique préalable.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 13 novembre 2023 à 14h00 au jeudi 21 décembre 2023 à 19h00.** La mairie de BEAUMONT-EN-AUGE est le siège de cette enquête.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet en version papier et consigner dans les registres d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants :

Lieu	Jours et horaires
<b>MAIRIE DE BEAUMONT-EN-AUGE</b> 13 rue du Paradis – 14 950 BEAUMONT-EN-AUGE Téléphone : 02 31 64 85 41 – Courriel : <a href="mailto:mairie.beaumont.en.auge@wanadoo.fr">mairie.beaumont.en.auge@wanadoo.fr</a>	• Le lundi de 16h00 à 18h30
<b>MAIRIE DE DRUBEC</b> La Haie Tondue - 1 impasse du lavoir - 14 130 DRUBEC Téléphone : 02 31 65 12 30 – Courriel : <a href="mailto:commune.drubec@orange.fr">commune.drubec@orange.fr</a>	• Le mercredi de 16h30 à 18h30
<b>Communauté de communes Terre d'Auge</b> 9 rue de l'hippodrome – ZI la Croix Brisée – 14 130 PONT-L'ÉVÊQUE Téléphone : 02 31 39 40 00 Adresse Web : <a href="https://www.terredauge.fr/">https://www.terredauge.fr/</a> - Courriel : <a href="mailto:accueil@terredauge.fr">accueil@terredauge.fr</a>	• Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

– par voie électronique sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4942>

– par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete-publique-4942@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4942@registre-dematerialise.fr)

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Monsieur Bernard MIGNOT, au plus tard le jeudi 21 décembre 2023 à 19h00, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la Mairie de BEAUMONT-EN-AUGE sise 13 rue du Paradis 14 950. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par les maires des communes intéressées par ce projet.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

L'expropriant, la SAPN concessionnaire, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairies, **15 jours** au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer Monsieur le commissaire enquêteur.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Antoine PERROT – Direction Construction – Responsable d'opérations – BP 50 073 – 60 304 SENLIS cedex – [antoine.perrot@sanef.com](mailto:antoine.perrot@sanef.com) – Téléphone : 03 44 63 76 24 / 06 99 33 44 25.

Monsieur Bernard MIGNOT, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires
<b>Mairie de BEAUMONT-EN-AUGE</b> (siège de l'enquête)	– Le lundi 13 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête) – Le samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 – Le jeudi 21 décembre 2023 de 16h00 à 19h00 (clôture de l'enquête)
<b>Mairie de DRUBEC</b>	– Le jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 – Le vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023 de 14h00 à 17h00 – Le samedi 9 décembre 2023 de 9h00 à 12h00
<b>Communauté de communes Terre d'Auge (CDC)</b>	– Le mercredi 22 novembre 2023 de 9h00 à 12h30 – Le vendredi 15 décembre 2023 de 13h30 à 17h00

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près des mairies de BEAUMONT-EN-AUGE et de DRUBEC et de la Communauté de communes Terre d'Auge, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société " PREAMBULES " indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la DUP, la cessibilité et la mise en compatibilité du PLUi de la CDC Terre d'Auge, objet de cette demande.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023 À 19H00**